

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2008**

Délibération
n° 2008.05.115

**Opérations de
Renouvellement
urbain : constitution
du comité de pilotage**

LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) :

François NEBOUT, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
RENOUVELLEMENT URBAINRapporteur : **Monsieur BESSE****OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN : CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE**

Le contrat de ville, signé le 5 février 2001, premier volet du contrat d'agglomération, a défini les orientations d'une nouvelle politique de la Ville articulant les échelles du quartier et de l'agglomération. Sa déclinaison dans la convention territoriale d'application du contrat de ville prévoyait des projets de renouvellement sur trois quartiers d'habitat social retenus comme prioritaires. L'article 9 de la convention territoriale d'application du contrat de ville de l'agglomération précise que le comité de pilotage du contrat de ville, élargi aux représentants des communes d'Angoulême et de Soyaux est le comité de pilotage des opérations de renouvellement urbain (ORU).

Le contrat de ville s'étant achevé le 31 décembre 2006, il est proposé de fixer la composition du comité de pilotage sans faire référence à celui du contrat de ville. Cette instance co-présidée par l'Etat et la ComAGA sera composée de la façon suivante :

- 1 représentant de l'Etat, et 1 ou plusieurs représentant (s) de l'ANRU,
- 3 représentants de la ComAGA,
- 1 représentant des communes d'Angoulême et de Soyaux,
- 1 représentant des bailleurs sociaux,
- 1 représentant du conseil général de la Charente,
- 1 représentant du conseil régional Poitou-Charentes,
- 1 représentant de la caisse des dépôts et consignations,
- 1 représentant de la caisse d'allocations familiales.

Elle peut aussi s'associer d'autres partenaires en tant que de besoin.

Ce comité de pilotage joue notamment le rôle de « maîtrise d'ouvrage collective » et a pour vocation de fixer les orientations, d'approuver le programme d'actions, de permettre aux partenaires de l'accorder sur les priorités et l'affectation des moyens. Il sera chargé en outre d'évaluer la réalisation des différentes phases de l'opération.

Ces désignations doivent intervenir à scrutin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 7 mai 2008,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose:

D'APPROUVER la composition du comité de pilotage ORU mentionnée ci-dessus.

DE DESIGNER MM. Jean Claude BESSE 7^{ème} vice-président en charge du dossier, Nicolas DENIS et Madame Catherine DEBOEVERE pour représenter la ComAGA au sein du comité de pilotage ORU.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 juin 2008	<u>Affiché le :</u> 05 juin 2008